

Énergie: utilisation des biocarburants dans les transports routiers

2001/0265(COD) - 19/06/2002

La commission a adopté le rapport de Mme María AYUSO GONZÁLEZ (PPE-DE, E) qui approuve la proposition dans les grande lignes, sous réserve d'un certain nombre d'amendements (procédure de codécision, 1ère lecture). Tout en soutenant la proposition de la Commission selon laquelle les Etats membres devront faire en sorte que le 31 décembre 2005 au plus tard, la part minimale des biocarburants vendus sur le marché atteigne un pourcentage de 2% et que ce plancher devrait passer à 5,75% en 2010, les députés s'opposent à l'idée de fixer un pourcentage minimal de biocarburants dans les mélanges avec les carburants traditionnels. La commission, estimant que dans le futur la demande sera supérieure à l'offre, demande de favoriser la production des biocarburants qui ne s'est guère développée dans l'UE. Elle souhaite, toutefois, que les produits utilisés pour la fabrication de 'carburants verts' respectent les normes environnementales et qu'une priorité soit accordée aux biocarburants les plus performants à cet égard. En outre, elle invite la Commission à élaborer une analyse spécifique de l'impact environnemental des biocarburants. Par ailleurs, étant donné que les produits utilisés pour la production de biodiesel ont des provenances très diverses, les députés estiment qu'un niveau de qualité doit être établi afin de ne pas mettre en péril le fonctionnement des moteurs. Finalement, ils demandent aux Etats membres de promouvoir l'utilisation des biocarburants dans les transports publics afin de soutenir des modes de transports plus sûrs et plus respectueux de l'environnement.